



COMPTE RENDU DE LA COMMISSION NATIONALE PARITAIRE CCNT 1965 DU 19 JANVIER 2017

Présents : UNISSS, SISMES
CGT, FNAS-FO, CFDT

Absents : CGC-PME

Vœux du président.

Sud : Alain Fabre a été désigné comme négociateur à la CNP.

Déclaration de FO et CGT sur la politique salariale au sein de la CCNT 65.

Les organisations employeurs ont manifesté leur désaccord sur l'article 70 de la LFSS lors de la réunion préparatoire à la conférence salariale 2017 et sur la faiblesse de l'enveloppe accordée.

CGT et FO demande à ce que le relevé de décision de la commission de septembre soit modifié : ces organisations se sont aussi contesté la présence du négociateur de la CFTC.

Adoption du relevé de décision de la CNP de novembre 2017.

1) Calendrier

16 mars 2018 : négociation salariale...
18 mai 2018 : avec commission santé... révision de grilles salariales.
14 septembre : commission santé et prévoyance...
21 septembre 2018 : la santé.
23 novembre 2018 : Qualité de vie au travail. Commission santé.

La CFDT demande :

- . à revoir « la santé », les garanties, étudier ce qui grève le régime (où sont les zones de dépenses) ;
- . à revoir les grilles cadres (intégration de nouveaux métiers).

La CGT demande :

- . à ce que soient revues les grilles C et D ;
- . étudier les causes de la multiplication des recours aux CDD ;
- . un point sur les passages en CPOM des établissements, les effets de la désinstitutionnalisation.

2) La santé

Présentation de l'avenant 01-2018.

Accord collectif de protection sociale – complémentaire santé -, pour mise en conformité avec la loi. Le chèque santé pour les salariés en contrat de durée inférieure à 3 mois, s'il n'y a pas justification d'une affiliation à une complémentaire santé.

Présentation de l'avenant 02-2018.

Sur le même accord suite au déficit qui risque de s'aggraver. Proposition d'une augmentation des cotisations de 3% à partir d'avril 2018.

Une information est demandée à l'adresse de tous les salariés de la branche sur cette augmentation.

A ce jour, aucune demande pour solliciter le fonds d'action sociale n'a été enregistrée. Il n'est pas

connu.

La CGT n'étant pas signataire de l'accord sur la complémentaire santé, elle ne prévoit pas de signer ces 2 avenants.

3) Avenant relatif au Dialogue social dans la CCNT 65

Fonds d'aide au paritarisme : une subvention (AGPN) pourrait l'alimenter à partir de janvier.

Nouveau chiffrage : 4080 salariés dans la CCNT 65.

Les indemnités compensatrices de frais ont été réévaluées pour les repas et les nuits (la CGT avait demandé une réévaluation lors de la commission précédente).

Les employeurs n'ont pas retiré l'article concernant l'observatoire de la CCNT 65. La CGT réitère sa demande.

Prochaine commission : le vendredi 16 mars 2018.

Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale

BOURSE DU TRAVAIL CGT - Case 538 - 263 rue de Paris - 93515 MONTREUIL
Cedex

● Tél. : 01 48 18 20 89 ● Fax : 01 48 18 29 80

Site internet : <http://www.sante.cgt.fr/> ● e-mail : ufas@sante.cgt.fr